



La planification de programme

Un travail d'équipe

Qu'est-ce que le processus de planification de programme?

Le processus de planification de programme est un travail d'équipe visant à planifier un programme éducatif approprié pour les élèves qui ont des besoins spéciaux et à assurer de bonnes transitions pour ces élèves, dès les premières années de la scolarité et jusqu'à l'âge adulte.

- > Les résultats d'apprentissage sont des énoncés décrivant ce qu'on s'attend à ce que les élèves sachent et soient capables de faire à différents stades dans leur scolarité. Il peut s'agir des résultats d'apprentissage du programme des écoles publiques (PÉP) ou de résultats d'apprentissage « individualisés » élaborés spécifiquement pour l'élève en question.

Pourquoi le processus de planification de programme est-il important?

Le processus de planification de programme permet d'aider les élèves qui ont des besoins spéciaux à parvenir aux résultats d'apprentissage qu'on leur a fixés. Les élèves auront plus de chances de réussir si les membres de l'équipe de planification de programme travaillent tous ensemble.

En quoi le processus de planification de programme aide-t-il les élèves à parvenir aux résultats d'apprentissage?

Il peut se passer les choses suivantes :

- On met en évidence des stratégies et des ressources concernant spécifiquement les forces et les besoins de l'élève, afin de l'aider à parvenir aux résultats d'apprentissage. Ces stratégies et ces ressources sont appelées « adaptations » (voir la fiche « Adaptations — Stratégies et ressources »).
- L'équipe de planification de programme peut, si elle le décide, chercher à obtenir des informations supplémentaires ou faire subir à l'élève des évaluations supplémentaires.
- L'équipe de planification de programme peut, si elle le décide, élaborer un plan de programme individualisé (PPI).
- Le PPI est un document qui est élaboré pour les élèves pour qui les résultats d'apprentissage du programme des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse ne s'appliquent pas ou ne peuvent pas être atteints et qui décrit des résultats d'apprentissage individualisés annuels et des résultats d'apprentissage individualisés spécifiques basés sur les forces et les besoins de l'élève. Le PPI décrit également les services et les structures de soutien recommandés, les rôles et les responsabilités de chacun et les dates prévues pour les révisions du plan. On envisage et élabore aussi des résultats visés pour les transitions dans le cadre du PPI.

- > Les membres de l'équipe de planification de programme sont les personnes responsables de l'apprentissage de l'élève. Ils comprennent
 - le ou les parent(s)/tuteur(s) de l'élève
 - la direction de l'école ou son adjoint(e)
 - les enseignants, y compris les enseignants-ressources
 - les autres professionnels concernés
 - l'élève, si cela est approprié
 - d'autres membres, en fonction des besoins de l'élève sur le plan de l'apprentissage et des ressources en personnel du conseil scolaire et de la communauté.

Qui peut renvoyer le cas d'un élève auprès de l'équipe de planification de programme?

Le cas de l'élève peut être renvoyé auprès de l'équipe de planification de programme à la demande de l'élève lui-même, des parents/tuteurs de l'élève, des enseignants de l'élève ou du conseiller d'orientation.

À qui s'adresse-t-on pour la procédure de renvoi?

La première personne à contacter lorsqu'on veut demander une réunion de l'équipe de planification de programme pour l'élève est l'enseignant de l'élève. Si l'enseignant ou le parent de l'élève n'est pas d'accord, alors on renvoie la question auprès de la direction de l'école, qui tente de régler le problème. Si la direction de l'école ne parvient pas à régler le problème, alors il faut communiquer avec le personnel responsable des services aux élèves au conseil scolaire.

Favoriser
la réussite
scolaire



Vous trouverez des informations supplémentaires dans le document *Le processus de planification de programme — Guide pour les parents* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2006), disponible à <http://studentservices.ednet.ns.ca>.

- > Les ressources suivantes sont disponibles à <http://studentservices.ednet.ns.ca> :
 - *Politique en matière d'éducation spéciale* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2008)
 - *Services et programmation en enseignement ressource* (Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2006)
- > Ce document fait partie d'une collection de sept fiches d'information intitulée « Favoriser la réussite scolaire ». Les sujets abordés dans les autres fiches sont les adaptations, l'enrichissement, l'intégration scolaire, la technologie fonctionnelle, les transitions et les troubles du spectre de l'autisme.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la planification de programme ou pour obtenir des exemplaires imprimés des ressources du ministère de l'Éducation, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

À l'école : la direction de l'école

Au conseil scolaire : le coordinateur des services aux élèves

Au ministère de l'Éducation :
Division des services aux élèves
(902) 424-7454

Quelles sont les responsabilités des membres de l'équipe?

Parents/tuteurs

- participent activement au processus de planification de programme
- font part des informations dont ils disposent concernant les forces, les besoins et les aspirations de leur enfant
- s'assurent que l'équipe dispose bien des informations susceptibles de faciliter les transitions pour l'enfant (de la maison à l'école, d'un niveau à l'autre, d'une école à l'autre, de l'école à la communauté)
- font part des informations pertinentes concernant les événements, les circonstances familiales et l'expérience scolaire de l'enfant qui pourraient avoir un impact (positif ou négatif) sur les programmes et les services
- font part à l'équipe des informations pertinentes fournies par les autres professionnels et agences travaillant ou ayant travaillé auprès de l'enfant
- se chargent des volets spécifiques du plan qui relèvent de la responsabilité des parents, conformément à l'accord qu'ils ont donné dans le cadre du processus de planification de programme

Administrateurs

- jouent le rôle de leaders dans le processus de planification de programme
- soutiennent les parents/tuteurs dans leur droit à faire partie du processus
- s'assurent que les membres de l'équipe concernés (y compris les parents/tuteurs) sont tenus au courant de la date, de l'heure et du lieu des réunions de planification de programme
- président les réunions de planification de programme ou désignent la personne chargée de présider ces réunions
- s'assurent qu'on garde une trace écrite des délibérations
- se tiennent au courant des communications relatives aux programmes et aux services pour les élèves
- s'assurent que le plan de programme élaboré dans le cadre du processus de planification de programme est bel et bien mis en œuvre, suivi et contrôlé

Enseignants et autres professionnels travaillant dans l'école

- participent au processus de planification de programme pour les élèves dont ils sont responsables
- assurent la mise en œuvre des programmes, selon les besoins
- assurent le suivi et le contrôle des progrès des élèves et en rendent compte
- examinent les dossiers des élèves pour faciliter les transitions et les choix de programmes

Élève (lorsque cela est approprié)

- défend ses intérêts en faisant part de ses forces, de ses besoins et de ses aspirations
- fait part des informations relatives aux circonstances personnelles et scolaires qui l'affectent et qui pourraient avoir un impact (positif ou négatif) sur le programme
- participe, dans la mesure de ses capacités, à l'élaboration des programmes et de services appropriés
- se charge des composantes spécifiques du programme qui relèvent de sa responsabilité, conformément à l'accord qu'il a donné dans le cadre du processus de planification de programme

Membres du personnel de soutien du conseil scolaire (lorsque cela est approprié)

- participent au processus de planification de programme
- aident l'équipe à être efficace dans son travail
- s'assurent que l'équipe a accès aux informations et connaît les ressources et les services disponibles soit au sein du conseil scolaire soit dans la communauté scolaire en général